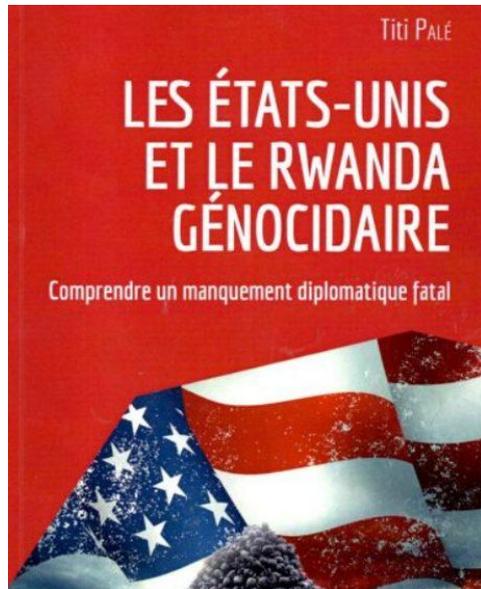


France-Rwanda. Attitude de la France lors de la conquête militaire du Rwanda par le FPR Inkotanyi (1990-1994)

Emmanuel Neretse 9 septembre 2019

<http://www.echosdafrique.com>



Introduction

Depuis la conquête du Rwanda par les éléments tutsi de l'armée régulière de l'Ouganda en 1994, le régime qu'ils ont installé et personifié par Paul Kagame sur conseil des puissances et lobbies qui l'ont soutenu fait pression sur la France et la fait chanter sous prétexte qu'elle aurait soutenu le régime dit hutu que les Tutsi ont chassé.

Ce faisant, le régime de Paul Kagame espère jouir de l'impunité pour les crimes commis au Rwanda et dans les pays voisins et surtout de la part de la justice française dont il a tué plusieurs citoyens. Et cela lui réussit d'autant plus qu'en France même, certains milieux et puissants lobbies poussent la France officielle à s'auto-flageller jusqu'à s'agenouiller devant le dictateur tutsi en lui demandant pardon (Sarkozy en 2010) ou en ordonnant des non-lieux pour toute poursuite en France des crimes du FPR de Kagame et en constituant des commissions ayant pour mission de déterminer la responsabilité de la France au Rwanda d'avant 1994 (Macron, 2018).

Pourtant, durant cette période, la France n'était pas la seule puissance impliquée au Rwanda. Mais, il est actuellement politiquement incorrect et même tabou de se poser la question sur le rôle des puissances comme l'Ouganda, la Belgique, les Etats Unis, Israël ou l'ONU dans la guerre d'agression d'octobre 1990 et dans le génocide déclenché le 06 avril 1994 par l'assassinat de deux Chefs d'Etats hutu par la rébellion tutsi de Paul Kagame qui se termina par sa prise du pouvoir en juillet 1994. Mais il semble que ce mur est en train de se lézarder car une courageuse chercheuse française vient de publier un livre qui pose la question du rôle des Etats Unis au Rwanda avant et pendant le "génocide" de 1994.

Espérons que cela marque un début dans la décrispation historique imposée depuis deux décennies et que la chercheuse sera suivie par d'autres et surtout inspirera les décideurs et les faiseurs d'opinions.

Mais elle peut aussi être vouée aux gémonies et qualifiée de “ négationniste” ou même de “ génocidaire” tellement les lobbies pro-tutsi dans le monde et surtout en France qui entendent imposer le modèle rwandais de Paul Kagame (une petite minorité d’élites qui accapare tout le pouvoir politique et économique en laissant le peuple dans la misère mais en permettant aux multinationales et autres capitalistes sauvages occidentaux d’opérer et piller sous sa couverture) dans toute la région sont puissantes et veillent au grain.

Le présent article a pour but de considérer et d’analyser en détails la présence et l’action de la France au Rwanda pour voir si la France aurait une plus grande responsabilité que les autres puissances qui furent comme elle impliquées.

Cadre de la présence des troupes françaises au Rwanda avant l’invasion du 01 octobre 1990

La présence militaire de la France au Rwanda a débuté en 1975 sous Giscard d’Estaing sous forme la coopération technique. Le tout jeune président Juvénal Habyarimana qui venait d’accéder à la Magistrature Suprême en juillet 1973 se tourna vers la France pour l’aider à reconstituer ou à remplacer le corps de la Police Nationale qui avait été supprimé par surprise, en juin 1973 par le régime déchu. C’est ainsi que la France accepta d’aider à mettre sur pied une Gendarmerie Nationale notamment en formant des OPJ et IPJ dans l’École de la Gendarmerie Nationale (EGENA) installée dans les locaux de l’ancienne École de Police (ECOPOLICE) à Ruhengeri. Une équipe d’instructeurs (un officier et un ou deux sous-officiers français) était détachée à Ruhengeri à l’EGENA.

Par la suite, la France se chargera d’entraîner et d’équiper un bataillon de para commando installé au camp de Kanombe. Un équipe d’instructeurs français (un officier et deux ou trois sous-officiers) était détaché au camp Kanombe pour cette mission.

Le 01 octobre 1990 quand les éléments tutsi de l’armée régulière de l’Ouganda ont envahi le Rwanda, les militaires français présents au Rwanda ne dépassaient pas une dizaine si, aux instructeurs de l’EGENA et du Bn Para, on y ajoute les conseillers techniques et autres attachés de défense à l’ambassade. Par contre, plusieurs centaines ressortissants civils français avec leurs familles vivaient au Rwanda principalement à Kigali, Butare et Ruhengeri comme professeurs ou médecins.

C’est pourquoi, après l’attaque sur Kigali dans la nuit du 04 au 05 octobre 1990, la France monta une opération dénommée NOROIT pour évacuer ses ressortissants et d’autres ressortissants occidentaux vivant au Rwanda. C’est dans ce cadre que certaines images montrent des check-points tenus par les militaires français à cette époque surtout sur les axes Ruhengeri-Kigali ou Kigali-Butare, axes que devaient emprunter ces expatriés à évacuer et donc qui devaient être préalablement sécurisés.

La propagande du FPR de Kagame relayée par ses puissants lobbies et en faisant l’amalgame dans l’espace et dans le temps, fait toujours entendre que ces militaires français étaient chargés d’identifier les tutsi à livrer aux tueurs hutu et donc que la France aurait commis un “génocide” ou en aurait été complice. Rien n’est plus faux.

A la fin de la mission de l’opération NOROIT, à savoir évacuer les ressortissants français et occidentaux du Rwanda en 1990, certains de ses éléments sont restés sur place dans le cadre d’une autre mission suite à une demande de l’EM AR.

L'armée rwandaise qui, avant la guerre, comptait moins de 5000 hommes et avait été obligée de recruter en masse pour pouvoir contrer les offensives de l'ennemi supérieur en nombre et beaucoup plus équipé et entraîné. Mais les unités issues de ces recrutements n'avaient pas le temps de recevoir toute l'instruction nécessaire avant d'aller au front.

C'est ainsi que la France accepta de laisser un Détachement d'Assistance Militaire et d'Instruction : DAMI. Ce détachement d'une trentaine de cadres était chargé de dispenser une instruction supplémentaire aux jeunes bataillons ou un recyclage des anciens bataillons pendant leurs périodes de repos revenant du front. Mais jamais le DAMI n'intervenait sur le front actif. Ceci a duré de 1991 à 1993 jusqu'à son départ du pays ordonné par le premier ministre de l'époque sur exigence du FPR.

Position de la France et attitudes de ses troupes au Rwanda jusqu'en 1992

Sur le plan militaire, la France est donc restée cantonnée dans ses missions au sein de l'École de Gendarmerie de l'EGENA à Ruhengeri et au Bataillon Para Commando de Kanombe en plus des activités de DAMI. Et comme nous l'avons indiqué plus haut, aucun de ces militaires ne fut engagé sur le front des combats directement.

Sur le plan politique, la France faisait beaucoup de pression sur le Président Habyarimana pour qu'il ouvre l'espace politique en autorisant le multipartisme intégral en temps de guerre ; un suicide politique selon certains car il devrait désormais se battre sur deux fronts : politique et militaire alors que la Nation était attaquée de l'extérieur.

Sur le plan diplomatique, la France se faisait le messager des puissances appuyant le FPR (la Belgique, les USA, la Grande Bretagne notamment), une rébellion tutsi créée par des militaires tutsi de l'armée ougandaise donc ougandais de nationalité, pour que le régime de Habyarimana reconnaisse cette agression comme étant une « guerre civile » et non un conflit de type international, ce qui était évident.

Il s'en suivra le retrait des accusations du Rwanda à l'ONU, les rencontres avec les rebelles tutsi suivies des accords de cessez-le-feu jamais respectés (N'Sele, Mwanza,...) car étant destinés à donner du répit au FPR pour se réorganiser et se requinquer après les défaites subies.

Rupture du cessez le feu et offensives du FPR (1992-1993).

En avril 1992, un gouvernement de coalition dominé par les partis opposés au parti du président, le MRND, et dirigé par l'un des plus radicaux, le MDR, était mis en place. Un de ses objectifs immédiats était de négocier avec la rébellion tutsi pour mettre fin à la guerre d'agression désormais acceptée comme "guerre civile".

Mais voilà que fin mai 1992, ces partis qui composaient le gouvernement (sauf le MRND) signent un Pacte à Bruxelles avec le FPR qui stipule en premier lieu que "leur combat et leur objectif est le même à savoir renverser le régime de Habyarimana".

Sous d'autres cieux, un tel gouvernement devait automatiquement tomber et ceux qui venaient de pactiser avec l'ennemi qui attaquait le pays arrêtés et jugés pour "Haute trahison". Mais dans le cas du Rwanda de 1992, de retour de Bruxelles, les politiciens traîtres furent accueillis en héros et escortés par les militaires des FAR dont ils souhaitaient la défaite. Surréaliste !!!

La rébellion tutsi très bien coachée et maîtresse de la situation s'engouffra dans la brèche.

En prélude au début des négociations décidées aussi à Bruxelles, le FPR, massivement appuyé par l'artillerie lourde et les troupes fraîches venues d'Ouganda lança, une offensive dans la Préfecture de Byumba frontalière avec le Rwanda le 02 juin 1992, soit 3 jours après la signature du Pacte de Bruxelles. Le FPR parviendra à conquérir un lopin de terre à l'intérieur du Rwanda notamment les installations de l'usine à thé de Mulindi à la frontière avec l'Ouganda et y installera son Quartier Général (QG). Il était en effet en position intenable pour entamer les négociations étant donné que pendant les deux années de guerre, il ne pouvait pas montrer une position qu'il tenait à l'intérieur du Rwanda.

La France, non seulement, n'appuiera pas la contre-attaque envisagée par les FAR pour reconquérir cette partie du territoire occupée par un ennemi venu de l'extérieur, mais découragera tout effort dans ce sens (message qui passait à travers les avis des conseillers militaires). Le gouvernement complice se chargera de faire le reste pour motiver ses troupes (changements intempestifs des commandements le 09 juin 1992, discours publics disant que même si une préfecture était conquise, ce n'était rien...).

Et c'est dans ce contexte que débiteront les négociations d'Arusha entre le FPR et ce qui faisait office de "Gouvernement rwandais". En fait des pourparlers entre deux alliés. On en verra le résultat.

Rupture du cessez le feu le 23 février 1993 et offensive du FPR

Les négociations avaient commencé entre le FPR et le gouvernement du Rwanda en juillet 1992 à Arusha. Elles avaient déjà abouti à la signature de certains protocoles plutôt politiques que techniques : Etat de droit, Partage du pouvoir, Retour des réfugiés... Début 1993 devait être abordé le protocole sur la création d'une nouvelle armée composée de ressortissants des deux armées belligérantes : côté tutsi l'APR, côté rwandais les FAR.

D'entrée de jeu, le FPR plaça la barre très haut en exigeant la dissolution pure et simple des FAR et leur remplacement par sa propre armée l'APR. En guise de montrer sa bonne volonté, le FPR voit à la baisse son exigence mais en disant que la proportion de 50-50 était sa dernière limite de concession acceptable. Mais constatant qu'il n'avait aucun argument pour exiger cette proportion (il n'occupait pas 50% du territoire national ou ne représentait pas 50% de la population rwandaise), il rompit le cessez-le-feu et lança une grande offensive le 08 février 1993 au moment où les négociations étaient encore en cours à Arusha. La délégation du Gouvernement rwandais conduite par celui qui était encore ministre de la défense James Gasana rentra en catastrophe et en catimini au Rwanda craignant d'être capturée comme "prisonniers de guerre".

Avec cette offensive surprise mais minutieusement planifiée, le FPR est parvenu à conquérir un large espace surtout entre les préfectures de Ruhengeri et Byumba et en s'empara d'un siège administratif d'une sous-préfecture à Kinihira. Simultanément il avait détruit les camps de déplacés de toute la préfecture de Byumba qui désormais se retrouvaient entassés dans les abords de la capitale Kigali. Le camp de déplacés de Nyacyonga (15 km de Kigali) abritait, suite à cette offensive, plus d'un million de déplacés démunis de tout et observables par la presse du monde. Le FPR venait alors de mettre d'autres flèches dans son carquois pour peser dans les négociations qui nécessairement devraient reprendre mais cette fois-ci en position de force.

Contrairement à juin 1992, le Commandement des FAR a élaboré un plan pour contre-attaquer et repousser le FPR mais pour son exécution, il fallait l'aval de l'autorité politique à savoir le gouvernement, mais qui était en négociations secrètes avec l'ennemi. Il fallait aussi que la France fournisse l'appui feu nécessaire pour traiter les positions ennemies et couvrir la progression des unités en contre-attaque.

Mais quelle ne fut la surprise du Commandement des FAR quand elle reçut l'ordre de n'entreprendre aucune action offensive contre l'ennemi ! Au même moment la presse faisait état d'un accord intervenu entre le gouvernement rwandais et le FPR lors d'une rencontre entre le président (ff) du FPR Col Alexis Kanyarengwe et le Premier Ministre MDR Dismas Nsengiyaremye.

Les conséquences furent nombreuses et catastrophiques. Le FPR, tout en accepta d'évacuer le terrain conquis lors de cette offensive, obtenait que cette zone devienne une zone tampon d'où aucune force armée ne devait mettre les pieds.

Sachant que les combattants de la rébellion tutsi du FPR s'infiltrèrent partout déguisés en civils alors qu'il en est impossible pour une armée régulière, la zone revenait de facto au FPR et interdite aux FAR. Bien plus, un accord confidentiel signé entre Kanyarengwe et Nsengiyaremye stipulait que les troupes françaises devaient quitter le Rwanda pour que les négociations reprennent. L'accord visait donc le petit détachement DAMI qui instruisait et recyclait les unités des FAR.

Fin de l'engagement militaire de la France au Rwanda

Les Français n'apprendront leur expulsion du Rwanda que par voie de presse. Ceci est quand même un comble de malhonnêteté et d'humiliation de la part du gouvernement d'alors du Rwanda qui avait demandé cette assistance et signé des accords en ce sens avec la France. Les expulser sans concertation sans même les prévenir fut non seulement une maladresse diplomatique mais aussi une faute politique qui dévalorisait le gouvernement rwandais aux yeux de leurs partenaires et en premier lieu la France.

Le dernier soldat français a donc quitté le sol rwandais fin 1993 à l'arrivée des casques bleus de l'ONU sollicités par les accords d'Arusha signés en août 1993. C'est donc dire que durant l'assaut final du FPR pour s'emparer du pouvoir et dont le déclenchement fut l'attentat du 6 avril 1994 dans lequel périrent deux chefs d'Etats hutu, celui du Rwanda et celui du Burundi avec leurs suites, aucun soldat français ne se trouvait sur le sol rwandais. Elle ne pouvait pas donc être mêlée de près ni de loin aux massacres qui ont accompagné cet assaut du FPR pour s'emparer du pays (avril-juillet 1994), massacres que d'aucuns qualifient de "génocide".

La France ne reviendra au Rwanda que par l'Opération Turquoise en juin 1994 autorisée par l'ONU pour créer une petite zone humanitaire sûre à l'Ouest du Rwanda tandis que le reste du pays était déjà conquis par la rébellion tutsi du FPR.

Sur cette opération Turquoise et les accusations contre la France, on lira avec intérêt la [Thèse de Doctorat du journaliste d'investigation Charles Onana](#) défendue en décembre 1997 à l'Université de Lyon III Jean Moulin.

Conclusion

La France d'Emmanuel Macron, sous pression des lobbies pro-tutsi et malgré les gestes apaisants envers le dictateur tutsi et chouchou des milieux occidentaux Paul Kagame (non-lieu dans l'affaire de l'attentat du 06 avril 1994, offre de la direction de l'OIF à une fidèle de Kagame le francophobe ayant banni le français dans l'enseignement au Rwanda, ...) veut à tout prix vider ce contentieux même au prix des compromissions indignes de la République.

C'est ainsi qu'une commission d'historiens a été nommée pour étudier les archives de l'époque et déterminer quelle fut la responsabilité de la France dans le drame rwandais. La commission doit rendre son rapport dans deux ans maximum.

Espérons que dans ses recommandations la Commission aura le courage de demander aux politiques français d'exiger eux aussi en retour l'examen des archives et l'établissement des responsabilités des autres puissances qui étaient impliquées souvent même plus que la France dans les événements du Rwanda de 1990 à 1994. Même en se limitant aux seuls Etats Unis d'Amérique, Ouganda, Israël, Grande Bretagne, Belgique et l'ONU, on se rapprocherait de l'équité et de l'honnêteté intellectuelle pour autant que ces qualités seraient compatibles avec la géopolitique!

Emmanuel Neretse
Bruxelles le 09/9/2019

A lire aussi :

- *LA FRANCE EST-ELLE PRISE AU PIÈGE DU GÉNOCIDE RWANDAIS ?*

- *RWANDA/FRANCE : INCOHÉRENCES DANS LE TRAITEMENT DU DOSSIER DE L'AVION DU PRÉSIDENT HABYARIMANA*

- *FRANCE-AFRIQUE : PAUL KAGAME UTILISÉ POUR DÉTRUIRE OU DÉVALORISER LES ORGANISATIONS AFRICAINES*